

AGIR EN SERVICE CIVIQUE

Vous avez un projet de protection de la biodiversité par l'engagement bénévole en pleine nature ? Nous pouvons vous aider à le financer !

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous souhaitez consacrer du temps à la protection de la biodiversité par l'engagement bénévole en pleine nature ? **Vous vous êtes rapproché(e) d'une association** qui souhaite vous accueillir en France métropolitaine ou à l'outre-mer ? Grâce au dispositif « Agir en service civique », nous vous offrons la possibilité de réaliser une mission de service civique* de 8 mois. N'attendez plus et complétez le formulaire Agir en service civique**.

Avant de saisir votre candidature, vérifiez que votre action est éligible ([voir le règlement](#))

**Comprenant une indemnité mensuelle pour le volontaire (aucune majoration ne sera accordée pour les missions à l'outre mer)*

******[formulaire agir en service civique](#)